

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Katie Whissell](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3d8dc71574921028ac5dd4fb>

Date d'obtention : 2023-11-23 22:52:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Une situation de sexto est dénoncé à l'école.

Une personne ayant la formation sexto doit intervenir.

La personne ayant la formation sexto, va chercher sa trousse sexto.

-rencontrer d'abord la personne qui dénonce la situation de sexto et remplir la grille d'évaluation de l'incident

-ensuite rencontrer la victime et s'il y a lieu rencontrer les complices ou témoins par la suite; toujours en remplissant la grille d'évaluation de l'incident

- Selon la grille d'évaluation, évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif.

-S'il s'agit d'un acte malveillant, rencontrer l'auteur, l'informer de la procédure sexto, confisqué son cellulaire et appeler la police pour un incident sexto malveillant.

-S'il s'agit d'un geste impulsif, rencontrer l'auteur et poursuivre la trousse sexto, compléter la grille d'évaluation de l'incident.

* toujours rencontrer les jeunes en individuel

-Même s'il s'agit d'un geste impulsif, contacter la police pour les informer d'un incident sexto.

-Les policiers et le procureur se charge de la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut vraiment se référer à l'aide mémoire de la trousse sexto. Je me suis fait prendre et pourtant je croyais avoir de bonnes connaissances sur la façon d'agir lors d'un incident sexto.

La 1re, j'avais la bonne réponse mais j'hésitais. On doit toujours rencontrer la personne qui dénonce en 1er et déclencher la grille d'évaluation avec elle.

La 2e ma fait plus hésiter en raison de l'âge de l'auteur(19 ans). Je pensais avoir compris lors de la formation explorateur que la trousse sexto ne s'appliquait pas si la situation ne concernait pas les élèves du secondaire. L'auteur ici ne va pas au secondaire en raison de son âge, en plus il a plus de 18 ans. J'étais persuadé que je devais arrêter la trousse sexto et aider mon élève en l'informant de ses droits et par la suite appeler la police afin de porter plainte.

La 3e a été la plus facile pour moi. Tout était clair. On déclenche la trousse sexto si la personne qui dénonce est un(e) élève de l'école et surtout si cet(e) élève a des répercussions. Lorsque le père nous dénonce la situation, nous pouvons l'informer selon les politiques de notre établissements, nous pouvons lui dire d'informer son enfant afin qu'il vienne à nous mais nous ne pouvons pas déclencher la trousse sexto avec le père.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec l'auteur de l'incident sexto surtout s'il s'agit d'un incident malveillant. Je suis à l'aise avec le fait d'informer l'élève de ma démarche mais je sens qu'il y aura de la confrontation ou de la résistance lors de la demande. Je crois qu'il est préférable d'informer un(e) collègue ou même de peut-être demander une personne témoin pour la suite. Qu'en pensez-vous?

Dans ma formation sexto précédente, on mentionnait de mettre le téléphone en mode avion. Le recommandez-vous également lors de la confiscation?